

PROCES VERBAL DU
COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
du 8 AVRIL 2016 à 14h30

Participaient à la séance :

Membres titulaires représentant l'administration :

- **Monsieur ROUQUETTE**, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Pyrénées Orientales, Président
- **Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées Orientales

Membres titulaires représentant les personnels :

- **Monsieur GONZALEZ**, FSU
- **Monsieur GIMENEZ**, FSU
- **Monsieur LEMAITRE**, FSU
- **Madame TRAZIC**, FSU
- **Monsieur VIRAMA**, UNSA
- **Madame CAMPET-TINCU**, UNSA
- **Madame ASSIMI**, SNALC-FGAF

Membres suppléants représentant les personnels:

- **Monsieur LATOUR**, FSU
- **Monsieur GUY**, FSU
- **Monsieur MARTIN**, UNSA
- **Monsieur CASTELLA**, SNALC-FGAF

Membres de droit :

- **Monsieur TARBOURIECH**, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
- **Monsieur BERGERON**, Conseiller de Prévention Académique, Rectorat de Montpellier
- **Docteur DE JONG**, Médecin de prévention
- **Monsieur ROMANI**, Chef SEM, conseiller de prévention départemental

Membres invités :

- **Madame GUILLAUME-FABRE**, Service social des personnels
- **Madame LEFEBVRE**, Service social des personnels
- **Monsieur LOESLE**, Assistant de prévention, circonscription Ribéral (excusé en début de séance)

Etaient absents :

- **Madame DELCOR**, Messieurs **VIBERT-GUIGUE** et **MELWIG**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 18 décembre 2015
2. Date de report de la visite du CHSCTD dans les écoles de Saint Paul et Ansignan
3. Approbation du rapport de visite du CHSCTD au Collège La Garrigole à Perpignan
4. Approbation du rapport de visite du CHSCTD au Collège Mermoz de Saint Laurent de la Salanque
5. Situation 2nd degré : lycée Picasso, lycée Lurçat, CIO Centre, EREA, collège La Garrigole, collège Pierre Fouché d'Ille sur Têt.
6. Situation 1^{er} degré : EEPU H. Boucher à Perpignan
7. Lettre de cadrage des assistants de prévention dans les EPLE
8. Questions diverses.

Monsieur le DASEN ouvre la séance à 14h30.

Il excuse Monsieur LACOUR, en réunion au rectorat, pour son absence en début de séance.

Il présente ensuite l'ordre du jour.

Madame TRAZIC souhaite prendre la parole et fait lecture d'une déclaration liminaire du syndicat FSU.

Monsieur le DASEN souhaite y répondre en trois points :

- Il rappelle que le CHSCTD est une instance récente qui doit durablement s'installer. Il salue l'investissement de Messieurs LACOUR et ROMANI, du Docteur DEJONG et l'engagement de tous les membres.
- Il précise que l'ordre du jour nécessitait d'être raccourci par rapport à la durée conséquente engendrée, mais ouvre néanmoins la possibilité d'aborder les points qui ont été retirés.
- Il assure enfin de sa clairvoyance quant à la réalité de la souffrance de personnels sur le terrain et souhaite traiter le plus efficacement les situations douloureuses, son objectif étant d'apaiser les tensions et d'instaurer un climat de confiance.

Le secrétaire du CHSCT demande l'ajout de quatre points à l'ordre du jour :

- La validation de la visite du collège Pierre Fouché d'Ille sur Têt au titre de la dernière visite de la délégation dont le lieu restait à déterminer (cf PV CHSCT du 12 juin 2015)
- Le décès du gestionnaire du collège de Port Vendres
- Le décès d'une enseignante du lycée de Font Romeu
- Le signalement en cours sur l'école élémentaire dans la commune Le Soler.

Il demande en outre la tenue d'un CHSCT spécial pour aborder les autres points non examinés dans l'ordre du jour.

Monsieur le DASEN propose la date du vendredi 27 mai 2016 à 14h30.

Cette date sera donc rajoutée au calendrier annuel du CHSCTD.

1. Approbation du PV du CHSCT du 12 juin 2015

Monsieur Le DASEN propose au vote le procès-verbal du CHSCTD du 18 décembre 2015 :
le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Report de la visite dans les écoles de Saint Paul et Ansignan

La visite initialement prévue le 9 février 2016 ayant dû être annulée, il s'agit de fixer une prochaine date de visite.

Le choix du report au jeudi 2 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Compte-rendu de visite au collège La Garrigole

Le secrétaire du CHSCT souhaite soulever certains points qui lui paraissent importants et qui ne figurent pas dans la version proposée au vote.

Page 2 : concernant le paragraphe relatif au « classement en REP », Monsieur le DASEN justifie la modification de la tournure de phrase et répond qu'il ne souhaite en effet pas stigmatiser les élèves. Il affirme que le projet de vie scolaire en cours est un chantier prioritaire et fondamental.

Le secrétaire du CHSCT regrette de ne pas avoir accès au rapport de l'IA-IPR qui est intervenu dans l'établissement.

La dernière version reste donc inchangée.

Page 3 : « Préconisations »

Dans la version initiale du compte-rendu, le secrétaire du CHSCT demandait que les moyens humains soient à la hauteur du classement REP de l'établissement.

Monsieur le DASEN lui répond que le terme « moyens » inclut les moyens humains également et estime que dans le cas du collège La Garrigole, ces moyens sont très importants.

Monsieur GONZALEZ rappelle que l'équipe de la vie scolaire s'est retrouvée intégralement modifiée à la rentrée 2015.

Des efforts restent donc à faire pour optimiser l'utilisation des moyens accordés.

Page 4 : - « Chaufferie du gymnase » : il est important de signaler l'usage détourné du local chaufferie par les enseignants qui ne disposent pas de bureau de travail.

- « préconisations » : rajout de la ligne concernant d'élaboration d'une lettre de cadrage pour l'assistant de prévention.

A ce sujet, Monsieur BERGERON précise que la lettre de mission de l'Assistant de prévention de cet établissement existe. Monsieur GONZALEZ regrette que l'agent n'en ait pas fait cas lors de la visite et se demande si ce personnel en connaît l'existence.

Page 5 : - Secrétariat : A la demande de Monsieur GONZALEZ, les doléances de la secrétaire de direction du collège figureront dans le rapport de visite sous la forme d'un paragraphe

- : la phrase concernant la souffrance dont elle se plaignait due à une surcharge de travail est intégrée au compte rendu de visite.

Page 6 : « Préconisations » : dans le rapport de visite initial, le secrétaire du CHSCT demandait la création d'un poste d'AED. Monsieur le DASEN précise que dans le domaine de la vie scolaire, le département est très bien doté. Il précise que dans le cas du collège La Garrigole, les perspectives sont encourageantes.

Monsieur TARBOURIECH rappelle l'importance du constat factuel établi par le CHSCT qui préconise puis interroge le CTA. C'est en effet cette instance qui examine la préconisation faite suite à la visite de la délégation dans l'établissement.

Les membres élus rappellent l'importance de la classification en REP du collège et regrettent l'approche comptable quant aux moyens alloués à cet établissement dans la difficulté.

Une nouvelle phrase est donc proposée : « Une demande au CTA va être faite pour prendre en compte cette situation (création poste AED) ».

Page 7 : « Evaluation à chaud » : ajout de la phrase : « Le secrétaire du CHSCT estime que l'institution ne donne pas assez de moyens humains pour fonctionner en toute sérénité malgré le classement en REP. »

Monsieur GONZALEZ estime que les problèmes à ce jour au collège La Garrigole restent les mêmes, que les dysfonctionnements perdurent et que la transmission du compte rendu voté en réunion plénière devrait être faite au plus vite.

Le compte-rendu est soumis au vote, avec prise en compte des modifications portées ce jour :
Adopté à l'unanimité.

4. Compte-rendu de visite au collège Mermoz – Saint Laurent de la Salanque

Le rapport de visite ayant fait l'objet de modifications croisées entre les membres de la délégation, il est porté au vote pour validation.
Adopté à l'unanimité.

5. Situation 2nd degré

➤ Lycée PICASSO – Perpignan

Le secrétaire du CHSCT rappelle la situation difficile à l'infirmerie du lycée : 2 postes à 80% implantés dont 1 en CLM et l'autre en CMO.

Monsieur le DASEN lui répond que la situation a évolué favorablement depuis le mois de mars: en effet, l'infirmière en CMO a repris le travail et deux contractuelles ont été recrutées dont 1 à temps complet et l'autre à mi-temps.

Il assure que le rectorat a pris la mesure de l'importance de cette situation et suit de près l'évolution pour la prochaine rentrée.

➤ Lycée LURCAT – Perpignan

Monsieur GONZALEZ rappelle les faits de harcèlement et de diffamation entre deux collègues au sein de l'établissement. Un médiateur a été missionné sans que la médiation n'ait pu finalement aboutir après le retrait d'une des parties.

A ce jour, Monsieur le DASEN est chargé par Monsieur AYMARD, secrétaire général de l'Académie, de réunir les personnels concernés en présence du chef d'établissement pour un rappel des valeurs de l'Ecole. Cette entrevue aura lieu avant les vacances.

Par ailleurs il précise que la protection juridique a été demandée.

➤ CIO Centre – Perpignan

Le secrétaire du CHSCT a pris acte de la réponse apportée par l'administration jusqu'en juin 2016 avec la mission accordée à [] en dehors du CIO et la mise en place sur le poste de directrice de []

Cependant, il fait part de l'inquiétude des personnels dans la perspective de la rentrée 2016.

Monsieur le DASEN indique que le CSAIO a été informé de la situation. Une décision doit être prise avant cet été.

A l'inquiétude de Monsieur GONZALEZ qui souhaiterait éviter une situation de conflit tout en ménageant les personnels, Monsieur le DASEN répond que les difficultés ont été constatées. L'objectif désormais est de retrouver un fonctionnement qui soit respectueux des personnes.

➤ EREA – Perpignan

Monsieur le DASEN informe l'assemblée qu'il a rencontré le matin-même Monsieur COMBE, IA-IPR Etablissements et vie scolaire. Concernant [] le rôle de Monsieur COMBE a été un rôle de médiation, sans porter un quelconque jugement sur ce personnel qu'il n'a d'ailleurs pas inspecté. Il s'agit d'apaiser la situation tout en réinstaurant de la confiance.

Il a proposé à Madame Le Recteur de missionner [] au sein du lycée Arago de Perpignan afin d'accompagner, en tant que tutrice, à compter du 1^{er} avril, un enseignant en reconversion sur un poste de CPE. Par ailleurs, il a proposé que [] suive des formations en Espagnol de manière à ce qu'elle se positionne dans le cadre éventuel d'un désir de reconversion vers un poste d'enseignante en détachement.

[] également été reçue au rectorat par Messieurs PONCHAUT et COMBE, et par Mesdames DUCROS et CHABOT pour faire le point de la situation.

Monsieur le DASEN donne lecture du rapport de Monsieur COMBE qui conclut à un conflit entre [] et le directeur de l'EREA suite à un problème d'emploi du temps.

Monsieur LEMAITRE fait remarquer que cette conclusion est pour le moins réductrice et ne correspond pas à la réalité de la situation qui a quand même donné lieu à un signalement DGI pour RPS.

Monsieur GIMENEZ souligne le paradoxe de la situation qui consiste à écarter un personnel de sa fonction de CPE tout en le missionnant sur un poste de même nature comme tuteur d'un personnel en reconversion alors que le directeur de l'EREA a baissé la note administrative de [] pour insuffisance professionnelle et que la CAPA de notation n'a pas révisé cette notation après un vote à l'issue duquel 8 membres se sont prononcés pour la révision de la note et 8 membres contre la révision de la note.

Pour le DASEN, le différend n'est pas insurmontable même s'il est conséquent. Le conflit était localisé mais n'a généré aucune sanction. Il salue la réaction intelligente de _____ qui a su prendre de la distance et accepter la solution proposée. Il se veut rassurant quant à l'accompagnement de ce personnel à la rentrée 2016.

Monsieur LEMAITRE fait remarquer qu'il y a eu baisse de la note administrative et Monsieur le DASEN répond qu'elle est la conséquence du conflit entre le Directeur de l'EREA et la CPE.

Monsieur GONZALEZ regrette néanmoins que l'avis médical du médecin de prévention n'ait pas été entendu et que _____ ait vu sa note pédagogique baissée. Il rappelle qu'un emploi du temps avait été travaillé. Il ajoute qu'on ne peut pas parler de consensus dans la mesure où il a été conseillé à ce personnel de muter et que le chef d'établissement a souhaité ne plus travailler avec elle.

16h : Arrivée de Monsieur Lacour

Pour Monsieur BERGERON, le conflit de départ a abouti à un accompagnement du personnel et à des propositions. Le CHSCTD peut néanmoins ne pas être d'accord avec ce que l'administration a préconisé.

Madame TRAZIC regrette que la victime à l'origine du signalement DGI au CHSCT se retrouve déplacée de son poste avec sa note pédagogique baissée.

➤ Collège La Garrigole – Perpignan

Le compte-rendu de visite ayant été voté en début de séance, Monsieur GONZALEZ souhaite revenir sur la souffrance des personnels de ce collège.

Monsieur le DASEN informe qu'il a rencontré le principal du collège qui a une analyse très honnête et pertinente de son établissement.

Il ajoute que son travail conjoint avec le CPE sur un projet de vie scolaire est fondamental et qu'il peut également s'appuyer sur une équipe enseignante impliquée. Le Principal souhaite apporter des propositions nouvelles comme l'organisation de formations GRETA dans l'établissement pour faire venir les familles, par exemple. Il souhaite mettre en œuvre l'ambition qu'il a pour le collège.

Concernant les pistes proposées lors de la visite du CHSCT en novembre, Monsieur le DASEN affirme que le Principal a bien conscience du travail à accomplir pour poser les règles et installer cette culture d'établissement. Il a effectivement rencontré des difficultés dues notamment au renouvellement partiel de l'équipe des AED et à l'absence de la CPE.

Face au doute de Monsieur GONZALEZ et Madame TRAZIC, Monsieur le DASEN répond que l'établissement est en train de se stabiliser : l'arrivée de _____ a correspondu au départ de la CPE, sans adjoint, avec une équipe d'AED nouvelle et non formée. Depuis, le cadre a été posé, des conseils de discipline ont été tenus et des exclusions ont été prononcées. Monsieur le DASEN rappelle les résultats très encourageant en termes de poursuite d'études des élèves du collège (42% des élèves collégiens il y a 2 ans sont passés cette année en 1èreS).

Monsieur GIMENEZ relève le nombre grandissant d'élèves en REP par classe, ce qui peut ajouter une difficulté supplémentaire dans la gestion de la vie scolaire.

➤ Collège Pierre Fouché – Ille Sur Têt

Monsieur le DASEN rappelle l'historique et la complexité de la situation. Monsieur COMBE, IA-IPR Etablissements et vie scolaire, a été missionné à l'automne et a rencontré certains personnels qui l'ont interpellé quant au fonctionnement de la direction du collège. Mais il n'a pas encore pu faire de rapport sur l'établissement car il n'a toujours pas rencontré la Principale (en congé de maladie à l'automne). Par ailleurs, _____ ne souhaite s'entretenir avec Monsieur COMBE qu'en présence d'un représentant syndical.

Monsieur le DASEN ajoute que même si la situation est difficile et que l'établissement reste sous la surveillance de Monsieur COMBE, l'efficacité de l'adjointe permet le bon fonctionnement du collège. L'ambiance reste cependant délétère, selon Madame TRAZIC qui estime que la présence d'un représentant syndical lors de la rencontre entre la Principale et l'IA-IPR ne serait pas un frein à l'amélioration de la situation.

Monsieur le DASEN précise que si l'entretien avait déjà eu lieu, la situation serait peut-être apaisée. Monsieur COMBE ne porte aucun jugement ni ne rédige aucun rapport sur l'entretien avant d'avoir pu s'entretenir avec elle.

Le secrétaire du CHSCT rappelle que le calendrier des visites de la délégation du CHSCT voté lors de la réunion plénière du 12 juin 2015, prévoyait une visite le 17 mai 2016 sans identifier d'établissement. Il souhaite que la délégation se rende au collège Pierre Fouché d'Ille sur Têt.

Monsieur le DASEN indique que cette visite n'aurait pas beaucoup de sens actuellement et qu'il est nécessaire que la situation évolue. Il pense que le contexte peut être différent à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur BERGERON fait remarquer qu'une visite au collège de Millas ou au lycée Bourquin d'Argelès serait plus cohérente dans la mesure où ces deux établissements viennent d'ouvrir.

Le secrétaire du CHSCT souhaite néanmoins soumettre au vote la visite du Collège Pierre Fouché d'Ille sur Têt. Monsieur le DASEN propose donc le vote :

6 voix POUR
0 voix CONTRE
1 ABSTENTION

16h30 : départ de Mme Campet-Tincu

Question annexe à l'ordre du jour : Décès des personnels

❖ Gestionnaire du Collège de Port-Vendres

Monsieur GONZALEZ questionne l'administration sur l'accident de service dont a été victime le gestionnaire :

« Pourquoi ce fait n'a-t-il pas été communiqué au CHSCT via son secrétaire ?
Et la qualification d'accident de service est-elle reconnue ? »

Monsieur BERGERON répond qu'il a lui-même été informé au cours d'un CHSCTA. L'information du décès de cet agent a été traitée en fait par le service des Accidents de Service au rectorat et n'est parvenue qu'ensuite au CHSCTA.

Il informe qu'une enquête est diligentée et sera menée par le secrétaire du CHSCTA dans le cadre d'une prévention sur la problématique des travailleurs isolés. Il ajoute qu'un protocole va être mis en place entre les services du rectorat qui traitent des accidents de service et du CHSCT mais que le circuit normal de l'établissement vers le rectorat a été respecté.

Monsieur LEMAITRE informe qu'une commission de réforme s'est tenue mais que le résultat n'est pas connu à ce jour. Il précise que les services se sont montrés peu collaboratifs lorsqu'il les a interrogés sur son remplacement dans cette commission de réforme à laquelle il ne pouvait se rendre. Monsieur LACOUR, qui n'a pu obtenir immédiatement le résultat de la commission de réforme, s'engage à le fournir dès qu'il en aura connaissance.

❖ Enseignante du lycée de Font-Romeu

Le CHSCT a instruit le dossier : il n'y aura pas d'enquête suite à ce décès.

Monsieur GONZALEZ remarque que dès lors qu'il y a un décès par suicide d'un agent, une enquête devrait systématiquement avoir lieu.

Madame DEJONG précise que ce serait le cas uniquement si la famille le demandait

Monsieur BERGERON explique qu'il s'agit en fait de trouver le meilleur canal pour une information rapide : l'administration se rapproche de l'établissement pour connaître le contexte et savoir s'il existe des raisons connues à ce suicide. S'il n'y a rien d'autre à la connaissance de l'établissement que des raisons qui

pourraient être personnelles, alors il n'y a pas de suites. En revanche, si la famille estime qu'il y a un lien entre le décès et le travail, et que celle-ci saisit l'administration, alors une enquête est diligentée. Par ailleurs, si le décès a lieu sur le lieu de travail, l'enquête est systématique.

Madame DEJONG informe que ce personnel était suivi sur le plan médical et social et que l'ouverture d'une enquête ne serait pas justifiée. Elle estime que ce serait une atteinte à la vie privée.

Monsieur le DASEN reconnaît que la question du suicide est complexe car c'est un choix totalement personnel. Il approuve Madame DEJONG qui met en garde contre un risque d'intrusion dans ce qui relève de l'intime.

Monsieur GONZALEZ comprend ce point de vue mais affirme qu'une enquête pourrait couper court à des rumeurs. Il souhaiterait un vote sur le positionnement du CHSCTD quant à la demande d'une enquête systématique suite au suicide d'un personnel titulaire dans le département.

Monsieur LACOUR dit que le CHSCTD doit bien sûr être informé mais que ce dossier fait déjà l'objet d'un traitement au niveau du CHSCTA. Il ajoute que, dès lors, le principe de subsidiarité empêche le CHSCTD de se saisir de ce dossier.

Sur demande du secrétaire du CHSCTD, la question de la systématisation d'une enquête après le suicide d'un personnel de l'Education Nationale dans les Pyrénées Orientales est soumise au vote :

4 voix POUR

3 ABSTENTIONS

6. Situation 1^{er} degré – EEPU H. Boucher - Perpignan

Monsieur ROMANI rappelle les faits et précise que le protocole mis en place a été respecté : la fiche de suivi de signalement a été transmise à la circonscription pour être renseignée sur les mesures prises par l'administration pour accompagner les personnels.

Il précise qu'une information préoccupante a été faite concernant la fratrie et qu'à ce jour, nous ne connaissons pas la destination de cette IP (CRIP ou Procureur).

A la question de Monsieur GONZALEZ de savoir pourquoi les retours de ces IP ne sont pas connus, Monsieur le DASEN répond que les situations sont toujours traitées par les personnels de l'éducation nationale aussi loin qu'ils le peuvent.

17h30 : départ de Messieurs Latour et Guy et de Madame Trazic.

7. Lettre de cadrage des assistants de prévention dans les EPLE

Monsieur ROMANI fournit aux membres du CHSCT la liste des EPLE des P.O. indiquant l'existence d'une lettre de mission pour les assistants de prévention.

Monsieur BERGERON précise que la campagne de recensement dans les établissements a débuté en Septembre par le biais d'un questionnaire sur l'identité des AP et l'existence ou pas d'une lettre de cadrage.

A partir du retour d'information, un listing a été mis en place au niveau académique pour établir un plan de formation.

Entre Janvier et Mars, le rectorat procède à un deuxième questionnaire concernant la présence d'un AP dans les établissements.

A ce jour :

Sur les 32 collèges de P.O. :
2 restent sans AP
7 AP ont été nouvellement nommés
9 AP ont une lettre de cadrage.

Sur les 12 lycées des P.O. : 1 reste sans AP
4 AP ont été nouvellement nommés dont 2 enseignants
7 AP ont une lettre de cadrage

A noter qu'il n'existe pas de convention entre le rectorat et la collectivité départementale pour mutualiser la formation sous forme de stages.

Monsieur BERGERON ajoute que le dispositif académique en Languedoc Roussillon est performant en termes de conventions.

Il rappelle que la lettre de cadrage est un support à élaborer au sein de l'établissement. Si l'AP est un personnel Conseil Départemental, il est demandé que les charges figurent sur la fiche de poste de l'agent.

17h45 : départ de Messieurs Tarbouriech et Bergeron

8. Questions diverses

➤ Ecole élémentaire Arago – Le Soler

Le personnel concerné par le signalement a eu sa note baissée suite à son inspection pédagogique. Elle a été déplacée de l'école et affectée en détachement sur une mission culturelle pour apaiser le climat de l'école.

Il lui sera demandé de participer au mouvement.

➤ Visites d'EPL

Jusqu'à présent les visites d'EPL donnaient lieu à une invitation préalable du représentant de la collectivité territoriale. Il serait opportun désormais d'inviter également un représentant de la mairie de la commune concernée.

Par ailleurs, les représentants du personnel souhaiteraient que l'information sur la phase des entretiens individuels transmise par les chefs d'établissement soit plus explicite. Il semblerait que certains agents hésitent à s'inscrire à ces rencontres. Monsieur LACOUR suggère donc que l'administration propose une formulation préalable sous la forme d'un texte standard qui serait transmis au chef d'établissement et au directeur d'école à l'attention des personnels.

➤ Visite de l'école élémentaire Néo d'Elne

Monsieur GIMENEZ demande que la date de la visite initialement prévue le mardi 10 mai soit reportée au jeudi 12 mai, dans les conditions d'organisation identiques. Accord est donné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le Président,

Michel ROUQUETTE

Le secrétaire du CHSCTD,

Philippe GONZALEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphane ROMANI